



Contrats courts facilitant l'embauche : micro-entreprise

Par **carinel**, le **17/10/2019** à **14:00**

Bonjour à tous,

Je suis à la recherche d'un contrat court (quelques mois à 1 an) pour travailler dans une micro-entreprise. Malheureusement le secteur est bouché et on me répond très souvent que l'entreprise n'a pas les fonds nécessaires à une embauche en CDD. En revanche on m'a proposé à plusieurs reprises des stages conventionnés. Pôle emploi propose uniquement des stages de 2 semaines maximum ce qui est clairement insuffisant.

Avez-vous connaissance d'un type de contrat qui permettrait de faciliter mon embauche dans une entreprise de ce type ? Je suis très largement qualifié pour le poste recherché (diplôme + années d'expérience). En revanche je n'ai pas d'expérience à faire valoir dans ce domaine en particulier. En effet je souhaite apprendre le métier sur le terrain tout en aidant l'entreprise à se développer sur d'autres aspects. La question n'est pas d'ordre financière pour ma part mais plutôt légale, comment travailler légalement en France quand le secteur n'a pas les moyens pour un contrat classique ?

Pour résumer :

- 1) Existe-t'il un contrat intéressant financièrement pour une micro-entreprise afin de favoriser mon embauche dans celle-ci ?
- 2) Comment me procurer une convention pour un stage d'une durée minimale de 2 mois ?

Sachant que j'ai déjà tous les diplômes nécessaires.

Merci d'avance

Par **morobar**, le **18/10/2019** à **08:05**

Bonjour,

[quote]

et on me répond très souvent que l'entreprise n'a pas les fonds nécessaires à une embauche en CDD[/quote]

Diminuer le salaire de 10% égalise le cout sur le plan économique.

En outre il existe aussi le CDIC.

[quote]

Comment me procurer une convention pour un stage d'une durée minimale de 2 mois[/quote]

S'agissant d'une convention tri-partite, il faut trouver la troisième partie, en l'espèce un établissement d'enseignement.

Il faut bien comprendre aussi que l'objectif du gouvernement réside dans la lutte contre les contrats courts.

Par **Tisuisse**, le **18/10/2019** à **08:57**

Bonjour,

Vous écrivez : "**comment travailler légalement en France**" ? seriez-vous un étranger souhaitant travailler en France ?

Par **carinel**, le **18/10/2019** à **13:27**

Bonjour,

Merci pour vos réponses, est-ce qu'un établissement a le droit de me fournir une convention sans que je ne suive d'enseignement chez eux ?

J'ai déjà accepté de descendre mon salaire au niveau du smic mais je comprends tout à fait qu'une entreprise déjà très limitée au niveau de sa santé financière ne puisse pas prendre le risque d'embaucher autre chose qu'un stagiaire.

Non je ne suis pas un étranger, je souhaite simplement travailler et apprendre un nouveau métier aux côtés de passionnés mais visiblement l'état préfère me verser mon chômage.

Par **morobar**, le **19/10/2019** à **08:30**

[quote]

est-ce qu'un établissement a le droit de me fournir une convention sans que je ne suive d'enseignement chez eux ?

[/quote]

EN quoi la fourniture d'une attestation de complaisance pourrait intéresser un établissement sérieux.

[quote]

mais visiblement l'état préfère me verser mon chômage.

[/quote]

Visiblement Pôle emploi, qui finance sans problème les reconversions, estime le projet trop fumeux pour y mettre un seul sou.

Vu d'ici il paraît préférable de suivre à la fois un enseignement pratique et aussi un enseignement théorique, ne serait-ce que pour apprendre les normes et les règles professionnelles qui existent forcément.

Par **carinel**, le **19/10/2019** à **13:03**

Et en quoi repasser 1 an dans une licence biochimie me serait utile après avoir obtenu un master biochimie et 5 années d'expérience validée dans le domaine ? En revanche un stage ou un contrat permettant à une petite entreprise de me verser un salaire sans se mettre dans le rouge (en outre plus bas que mon chômage actuel), ça me semble bien plus productif et intéressant. Qui plus est je ne souhaite pas devenir chirurgien, je ne change absolument pas de domaine mais j'aimerais découvrir une nouvelle spécialité dans une équipe réduite plutôt qu'une multinationale.

Le problème ne me semble pas si compliqué que ça à comprendre pourtant. Un simple, je ne connais aucune solution à votre problème plutôt qu'un jugement m'aurait suffi, merci quand même.

Je suis bien évidemment toujours à l'écoute si une solution à mon problème existe, bon week end.

Par **morobar**, le **20/10/2019** à **16:14**

Les embauches au rabais, ce n'est pas la mode dans nos contrées.

Ici on se bat plutôt pour le maintien du SMIC.

Mais vous pouvez essayer en ALlemagne, Autriche et Italie et bien sur dans les ex pays de la fédération yougoslave où le SMIC n'existe pas.

Voyez du cote de WWOOF France spécialistes du bénévolat en biologioe agricole.